

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Art-création I	
<b>Code</b>	2AV15	AAV303753F20
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 3	
<b>Crédits ECTS</b>	8	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Ce module vise à la construction d'une démarche personnelle et au développement d'un langage artistique par la pratique d'un ou de plusieurs médiums. Une semaine de workshop a pour objectif d'élargir le contexte et de confronter directement l'étudiant·e à la pratique et la réflexion d'un·e artiste invité·e. Le module permet ainsi d'acquérir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la capacité à développer les bases d'un vocabulaire artistique personnel et son articulation, en adéquation avec le médium impliqué;</li> <li>• la capacité à développer un travail artistique dans des délais volontairement courts, sous la contrainte d'une guidance tutoriale tout en maintenant une singularité propre.</li> </ul>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement:</p> <p>a) <b>Projet personnel</b> (1 jour hebdomadaire): développement du travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur·e·s et intervenant·e·s de la filière.</p> <p>b) <b>Semaine spéciale</b> (1 semaine): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine sous la direction et l'assistance d'un·e intervenante.</p>
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	<p>a) professeur·e·s et intervenant·e·s du BA Arts Visuels</p> <p>b) intervenant·e externe</p>

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf		
<b>Descriptif validé le</b>	15 juillet 2020	<b>par</b>	Stéphane Kropf